



**IOAC**

**Secrétariat technique**

Division de la vérification

S/627/2007

28 mars 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## **NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **SITUATION DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS AUTHENTIQUES**

1. La Conférence des États parties a défini, à sa première session, les conditions dans lesquelles les laboratoires peuvent demander à être désignés (C-I/DEC.60, 61, 62 et 65, tous datés du 22 mai 1997) et, à sa cinquième session (C-V/6 du 19 mai 2000), a chargé le Conseil exécutif d'adopter une décision relative aux critères régissant la désignation des laboratoires pour l'analyse des échantillons authentiques (EC-XX/DEC.3 du 28 juin 2000).
2. Lors de la désignation des laboratoires appelés à analyser les échantillons authentiques, le Directeur général, conformément aux documents C-I/DEC.61 et C-I/DEC.65, vérifie :
  - a) que le laboratoire a mis en place un système d'assurance de la qualité conforme aux normes pertinentes (ISO/CEI 17025:2005, ILAC-G 13:2000 ou équivalent) et obtenu d'un organisme d'homologation internationalement reconnu une accréditation valide aux fins d'exécuter les tâches pour lesquelles il brigue le statut de laboratoire désigné, c'est-à-dire l'analyse d'agents de guerre chimique et de composés connexes dans divers types d'échantillons;
  - b) que le laboratoire a obtenu des résultats satisfaisants aux essais d'aptitude de l'IOAC.
3. Un laboratoire doit participer au programme d'essais d'aptitude au moins une fois par année civile. Aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 4 de la pièce jointe au document C-I/DEC.65, une cote de trois A, ou deux A et un B aux trois derniers essais consécutifs du laboratoire est considérée comme étant un résultat satisfaisant.
4. Quand un laboratoire désigné obtient des résultats insuffisants lors d'un essai d'aptitude, il peut être temporairement suspendu mais conserver son statut de laboratoire désigné, ou se voir retirer son statut de laboratoire désigné, conformément aux principes directeurs spécifiés dans EC-XX/DEC.3. Dans ce cas, le laboratoire, également conformément aux termes du document EC-XX/DEC.3, ne peut plus être sélectionné par le Directeur général pour recevoir et analyser les échantillons authentiques de l'IOAC. Il peut toutefois accomplir d'autres tâches, qui sont énoncées dans le document C-I/DEC.67 du 27 mai 1997.



5. Le vingtième essai officiel d'aptitude de l'OIAC étant achevé, le Directeur général souhaite informer les États membres de la situation actuelle des laboratoires désignés pour l'analyse des échantillons authentiques. Dix-huit laboratoires de 17 États membres sont actuellement désignés, dont sept sont temporairement suspendus.
6. Les 18 laboratoires désignés sont énumérés ci-dessous :

Laboratoires désignés	État membre
1. Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Allemagne*
2. Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique
3. Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la protection contre les produits chimiques (RICD)	Chine
4. Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañososa"	Espagne*
5. Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis d'Amérique*
6. Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	États-Unis d'Amérique
7. Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique	Fédération de Russie
8. Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	Finlande
9. Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France
10. Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche-développement en défense	Inde*
11. Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas
12. Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	Pologne*
13. Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée*

---

\* Ces laboratoires sont temporairement suspendus en raison de résultats insuffisants obtenus lors d'un essai d'aptitude et ne pourront plus être sélectionnés pour recevoir des échantillons prélevés pour une analyse hors site tant qu'ils n'auront pas satisfait à nouveau au critère énoncé à l'alinéa *b* du paragraphe 2 ci-dessus.

<b>Laboratoires désignés</b>	<b>État membre</b>
14. Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse	République tchèque*
15. Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
16. Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO	Singapour
17. Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Suède
18. Laboratoire Spiez, Établissement suisse de défense/protection contre les armes NBC	Suisse

7. Les cotes obtenues par les laboratoires désignés lors des essais officiels d'aptitude sont annexées à la présente note.

Annexe : Cotes obtenues par les laboratoires désignés lors des essais officiels d'aptitude

## Annexe

## COTES OBTENUES PAR LES LABORATOIRES DÉSIGNÉS LORS DES ESSAIS OFFICIELS D'APTITUDE

Laboratoire	État membre	8 <sup>e</sup> essai (2000)	9 <sup>e</sup> essai (2001)	10 <sup>e</sup> essai (2001)	11 <sup>e</sup> essai (2002)	12 <sup>e</sup> essai (2002)	13 <sup>e</sup> essai (2003)	14 <sup>e</sup> essai (2003)	15 <sup>e</sup> essai (2004)	16 <sup>e</sup> essai (2004)	17 <sup>e</sup> essai (2005)	18 <sup>e</sup> essai (2005)	19 <sup>e</sup> essai (2006)	20 <sup>e</sup> essai (2007)
Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Allemagne	–	A	–	A	A	A	–	A	–	A	–	C	–
Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique	A	D	–	A	A	–	A	–	A	–	A	–	B
Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la protection contre les produits chimiques (RICD)	Chine	–	–	A	–	A	–	A	A	–	–	A	–	A
Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañosa"	Espagne	–	–	B	A	A	–	B	–	A	–	A	–	C
Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis d'Amérique	–	B	–	A	–	A	–	A	–	A <sup>***</sup>	A	C	A
Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	États-Unis d'Amérique	–	F	A	A	B	–	A	–	A	–	A	–	B
Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique	Fédération de Russie	–	–	C	–	B	–	A	A	–	A	–	–	B
Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	Finlande	–	–	A	A <sup>**</sup>	A	–	A	–	A	–	A	–	A
Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France	–	–	A	A	–	A	–	–	A	–	A	–	–

\*\*\* Cette cote A indique que l'assistance fournie par le laboratoire a été satisfaisante pendant l'essai d'aptitude. Elle ne peut cependant être utilisée dans le calcul en vue de la désignation, car ce laboratoire a aidé à un essai d'aptitude réalisé en 2003 et a ensuite utilisé ce score dans le calcul pour la désignation. (Voir l'alinéa c du paragraphe 5 du document C-I/DEC.65, qui précise que "les laboratoires ne peuvent pas utiliser l'évaluation des performances pour la préparation des échantillons ou l'évaluation des résultats analytiques pour plus d'un essai sur les trois derniers essais d'aptitude consécutifs".)

\*\* Cette cote A indique que l'assistance fournie par le laboratoire a été satisfaisante pendant l'essai d'aptitude. Elle ne peut cependant être utilisée dans le calcul en vue de la désignation, car ce laboratoire a aidé à un essai d'aptitude réalisé en 2001 et a ensuite utilisé ce score dans le calcul pour la désignation. (Voir l'alinéa c du paragraphe 5 du document C-I/DEC.65, qui précise que "les laboratoires ne peuvent pas utiliser l'évaluation des performances pour la préparation des échantillons ou l'évaluation des résultats analytiques pour plus d'un essai sur les trois derniers essais d'aptitude consécutifs".)

Laboratoire	État membre	8 <sup>e</sup> essai (2000)	9 <sup>e</sup> essai (2001)	10 <sup>e</sup> essai (2001)	11 <sup>e</sup> essai (2002)	12 <sup>e</sup> essai (2002)	13 <sup>e</sup> essai (2003)	14 <sup>e</sup> essai (2003)	15 <sup>e</sup> essai (2004)	16 <sup>e</sup> essai (2004)	17 <sup>e</sup> essai (2005)	18 <sup>e</sup> essai (2005)	19 <sup>e</sup> essai (2006)	20 <sup>e</sup> essai (2007)
Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche-développement en défense	Inde	A	D	D	C	B	A	C	s'est désistée	A	A	A	C	A
Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas	A	B	A	-	A	-	A	-	B	-	A	A	-
Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	Pologne	A	-	A	-	C	A	-	A	-	-	A	-	C
Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée	A	B	-	A	A	-	A	A	-	-	B	C	-
Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse	République tchèque	A	-	B	-	B	-	D	-	B	-	A	-	C
Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	A	A	-	A**	A	-	A	-	A	-	A	-	B
Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO	Singapour	A	F	A	A	A	-	A	A	-	-	A	-	A
Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Suède	A	-	A	-	C	-	A	-	A	-	B	A	-
Laboratoire Spiez, Établissement suisse de défense/protection contre les armes NBC	Suisse	-	-	A	-	A	-	A	A	-	-	A	A	-

--- 0 ---